Parcours de Découverte des métiers et des formations
PDMF en classe de 4ème
2011-2012

Le parcours de découverte des métiers et des formations : rappel.

La circulaire du 11 juillet 2008 *institue pour tous les élèves, de la 5ème à la Terminale un parcours de découverte des métiers et des formations.*

- En 5ème : aménager des actions permettant la découverte des métiers (visites, carrefour métiers,…)

- En 4ème : découverte des voies de formation - l'élève doit passer une journée dans un lycée

- En 3ème : l'élève doit bénéficier d'une séquence d'observation en milieu professionnel (5 jours)

- L'élève de 1ère générale, technologique ou professionnelle doit passer une journée dans une classe de BTS, DUT ou université et bénéficier d'un entretien personnalisé d'orientation, ainsi que l'élève de 1ère année de CAP.

Toutes ces actions doivent être coordonnées par le professeur principal.

La circulaire établit la création d'un livret personnel de suivi de l'élève qui dressera l'historique des expériences et vécu de l'élève tout au long de sa scolarité concernant les métiers et les formations.

Ces actions supposent la mobilisation d'un vaste éventail de partenaires (relations école-entreprise) et l'utilisation optimum des structures d'information existantes : Kiosque ONISEP, CIO et CO-Psy, SCUIO, Chambre de commerce, municipalités…

En 2005-2006 est mis en place le dispositif de la découverte professionnelle, sous forme d'une option facultative de 3 heures et d'un module de 6 heures, dont les objectifs, les publics et les contenus sont différents.

A la rentrée 2011, les classes de 3ème d'Insertion sont supprimées.
La 4ème « découverte des métiers » subsiste dans de rares établissements, ainsi que certains dispositifs expérimentaux proposés dans le cadre d'un projet d'établissement.

Dans le Bulletin officiel du 1er septembre 2011, deux nouveaux textes sont parus, destinés à modifier les pratiques de découverte du monde professionnel en 4ème et 3ème. Ils sont **opérationnels dès cette année**, à l'initiative des établissements.

L'enseignement de découverte professionnelle s'appuie sur de multiples partenariats, notamment les organismes professionnels et les chambres consulaires.

1 – *Dispositifs en alternance en 4ème* (BO n°31 du 1er septembre 2011)

L'alternance peut être envisagée dès la 4ème, notamment en prévention d'un décrochage, si le dispositif mis en place répond à 4 critères :

- Il doit être tout à fait personnalisé et adapté aux besoins du jeune concerné, dans le cadre d'un PPRE, et faire l'objet d'une évaluation.
- L'accompagnement doit permettre la continuité des apprentissages,
- L'organisation est structurée et définie dans le cadre du projet d'établissement.
- Il est encadré par un pilotage territorial

Le dispositif concerne des élèves volontaires (en concertation avec l'équipe éducative et les familles) et peut se dérouler à tout moment de l'année scolaire.
A l'issue de la 4ème, tous les types de 3ème sont accessibles, avec une priorité pour la 3ème DP6.

Des formules possibles :

a) Module d'alternance

Ce module, intégré à l'emploi du temps normal de l'élève ne peut pas dépasser en volume 10% du temps horaire annuel, soit 90h maximum - Il peut correspondre à des visites de LP ou d'entreprises, des mini stages, des SDAM en CFA, des stages d'observation en entreprise , etc.

b) L'atelier « découverte des métiers et des formations »

L'élève est temporairement sorti de sa classe durant une ou plusieurs périodes (au total de 4 à 7 semaines), tout en restant rattaché à son groupe classe. Le contenu de ces périodes est validé par le projet d'établissement. Il correspond à des stages d'immersion en lycée pro, CFA, entreprises, qui sont organisés, suivis et évaluées par les équipes éducatives.

Ces périodes doivent permettre, par le biais de l'observation, l'expérimentation, la synthétisation, de développer de nombreuses compétences interdisciplinaires ou spécifiques du socle commun.

NB : Ces formules sont indépendantes des structures DIMA.

c) DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance: (BO n°5 du 3 février 2011)

La structure

D'une durée d'un an, le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) permet à des élèves de 15 ans en difficulté dans le système scolaire traditionnel, de découvrir un ou plusieurs métiers par une formation en alternance d'une année scolaire, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Ce dispositif est ouvert dans les lycées professionnels et dans les Centres de Formation d'Apprentis. Il se substitue ainsi à l'apprentissage junior abrogé, et aux classes préparatoires à l'apprentissage. Il s'adresse à des élèves volontaires, à condition qu'ils soient âgés de 15 ans à la date d'entrée dans le dispositif.

Les élèves volontaires **restent administrativement inscrits dans le collège de leur secteur** pour pouvoir bénéficier du DIMA.

Le public

Elèves volontaires âgés d'au moins 15 ans à la rentrée scolaire:

- présentant des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux
- n'ayant plus d'appétence pour les formes pédagogiques traditionnelles.

Ils doivent avoir manifesté un intérêt pour la voie professionnelle et dans le cas d'un DIMA en CFA, avoir choisi une branche professionnelle, voire un employeur.

Les objectifs

- Eviter une sortie prématurée du système éducatif sans qualification,
- Changer le regard de l'élève sur lui-même et sur l'école, lui permettre de renouer avec la réussite scolaire et l'estime de soi, par le biais de situations d'apprentissage concrètes
- Favoriser la découverte du monde et des pratiques professionnels pour lui permettre d'accéder à un projet de formation aboutissant à un premier niveau de qualification
- Poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances en préparant, selon leur niveau de départ, l'examen du CFG ou le DNB.

Les DIMA dans l'Essonne

Lycée Pierre Mendès France – Ris-Orangis- DIMA (12 élèves) réservée prioritairement aux élèves issus des collèges d'Evry, Ris-Orangis, Courcouronnes et Soisy sur Seine.

Commission d'étude des dossiers : fin Octobre.

Faculté des métiers 3, Chemin de la Grande Feu Louis – 91035 Evry Cedex – 01.60.79.74.00

Cette structure regroupe 3 pôles :

- **Pôle commerce et services**
  Vente - action marchande et commerciale - commerce/distribution
- **Pôle industrie**
  Maintenance industrielle et conception - électrotechnique -
- **Pôle artisanat**
  Automobile - électricité/électronique - carrosserie - peinture en carrosserie – Métiers de bouche - coiffure - esthétique, cosmétique - vente option : alimentation ou produits courants

Les élèves sont accueillis dès le mois de septembre et sont aidés dans leur recherche de stage (non rémunéré) s'ils n'en ont pas encore trouvé.

CFA des Métiers du bâtiment et des travaux publics

5, av. Albert Camus - 91220 Brétigny sur Orge – 01.60.84.39.27

Prépare aux métiers du bâtiment (maçonnerie, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie …)

Maison Familiale et Rurale du Moulin de la Planche – Ormoy la Rivière

A signaler

- des CPA ou des CLIPA dans certaines Maisons Familiales Rurales (MFR) avec internat.
  CFA MFR du Moulin de la Planche – 91150 – Ormoy la Rivière – 01.64.94.58.98

Centre Horticole d'Enseignement et Promotion 78490 - Le Tremblay sur Mauldre – 01.34.87.99.09 Internat

2 – Dispositifs en 3ème

A) *L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures)(3ème DP3h) :*

BO n°28 du 15 juillet 2004.

La troisième DP 3h mise en place dans la majorité des collèges ne devrait pas subir de modifications.

Le public

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.

Les objectifs

Les notions et les savoirs abordés doivent permettre d'appréhender la réalité de l'univers des métiers, très souvent ignorée des élèves. Les activités proposées aux élèves ayant choisi cette option doivent leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent.
Cette première approche du monde professionnel contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens et participe à l'éducation à l'orientation. Les élèves ayant suivi cette option doit pouvoir intégrer une seconde générale et technologique ou une seconde professionnelle.

B) *Le module de découverte professionnelle (6 heures)(3ème DP6h)*

BO n°11 du 17 mars 2005.

Le public

Le module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième.

Les objectifs

En accueillant ce public, le module de découverte professionnelle 6 heures se situe dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification du système éducatif. Implanté le plus souvent en LP, il a pour objectif principal d'aider les élèves dans la construction de leur projet personnel et scolaire par la connaissance du monde professionnel, de ses voies de formation, ainsi que des possibilités et des passerelles offertes par le système éducatif.

Module de découverte 6 heures (Essonne)

LP A. Perret – Evry – 01.69.91.33.50
LP Baudelaire – Evry – 01.60.91.27.00
LP Mendès-France – Ris-Orangis – 01.69.43.06.90
Clg J. Vilar – Grigny – 01.69.12.39.49
Clg Les Sablons – Viry Chatillon – 01.69.24.17.23
Clg Les Amonts – Les Ulis – 01.69.07.70.84
Clg L. Pasteur – Longjumeau – 01.69.09.06.15
LP G. Eiffel – Massy – 01.69.20.09.43
Clg P. Eluard – Vigneux/Seine -
LP Louis Armand – Yerres – 01.69.48.27.82
LP Frères Moreau – Quincy S/Senart – 01.69.00.10.70
LP A Denis - Montmirault-Cerny – 01.64.57.60.22

La 3ème DP6 devient 3ème Prépa Pro à la rentrée 2012

3ème DP6		3ème Prépa Pro	
Français	4h30	Français	4h30
Math	4h	Math	4h
anglais	3h	Langues Vivantes (LV1, LV2)	4h
Histoire-Géographie	3h30	Histoire Géographie Education Civique	3h
SVT	1h30		
Sciences Physiques	2h	Sciences et Technologie	4h
Arts Plastiques	1h		
Education musicale	1h	Enseignements artistiques	1h30
EPS	3h	EPS	3h
Technologie	2h	Accompagnement Personnalisé	2h (72h annualisées)
Découverte Professionnelle	6h (216h annualisées)	Découverte Prof et stages	6h (216h annualisées)
	31h30	**Total**	**32h**
Stage entreprise minimum	2 semaines		
		Vie de classe	10h annuelles

C/ La troisième prépa- pro (rentrée 2012)

BO n°31 du 1er septembre 2011

Le public

Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, souhaitant entrer dans une troisième « prépa-pro » effectueront une demande auprès du chef d'établissement en fin de quatrième. Après proposition du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures.

Les objectifs

L'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est l'ambition première. Tous les moments de la formation y participent.
La classe de troisième « prépa-pro » cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1er cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels. La troisième « prépa-pro » donne la possibilité aux élèves de finaliser le choix de leur parcours de formation, sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel.
Les élèves de troisième « prépa-pro » présentent le diplôme national du brevet, dans la série de leur choix.

Ils peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale, s'ils sont dans leur dernière année de scolarité obligatoire.
La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons : plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association. Les milieux professionnels découverts relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.
La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation. Elle pourra être également renforcée au cours des heures d'accompagnement personnalisé.

La poursuite d'études

S'il apparaît évident que ces élèves choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle ou de l'apprentissage, rien n'interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique pour les plus motivés d'entre eux.

L'expérimentation

Les académies souhaitant expérimenter les classes de troisième « prépa-pro » durant l'année scolaire 2011-2012, accompagneront les établissements s'investissant dans l'expérimentation.
Un pilotage académique permettra de mettre en place accompagnement, suivi et évaluation de l'expérimentation.
Une enquête nationale recensera la mise en œuvre de cette expérimentation, ainsi que le nombre de classes et d'élèves concernés, les modalités pédagogiques (répartition des différents enseignements, enseignants concernés, fréquence de l'alternance, etc), les différents partenaires impliqués et l'orientation des élèves à l'issue de la troisième.
Les classes de troisième « prépa-pro » seront généralisées à la rentrée 2012 et se substitueront à terme aux troisième DP6.

3- Les textes de référence

Organisation des enseignements au collège :

- Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans : BO n°34 du 18 09 2003 ; décret n° 2003-812 et circulaire n°2003-134

- **Classe de 4ème : dispositifs en alternance** : BO n°31 du 1er Septembre 2011 ; circulaire n° 2011-127 du 26-8-2011.

- **DIMA** : Élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) : BO n°5 du 3 février 2011 ; circulaire n° 2011-009 du 19-1-2011.

- **3ème DP3** : Orientations pédagogiques relatives à l'enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième : BO n°28 du 15-7-2004 ; Arrêté du 2-7-2004.

- **3ème DP6** : Orientations pédagogiques relatives à l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième : BO n°11 du 17-3-2005 ; Arrêté du 14-2-2005.

- **Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles : définition d'un cadre national :** BO n°31 du 1er Septembre 2011 ; circulaire n° 2011-128 du 26-8-2011.

- **ESEN** : Individualisation et approfondissement pédagogiques : http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=79&cHash=28cf7d4d07

centre d'information et d'orientation Savigny-sur-Orge
académie Versailles
18, rue Charles Rossignol - 91600 Savigny-sur-Orge - Tel : 01.69.44.53.21

TABLEAU COMPARATIF

Contrat d'Apprentissage / Contrat de Professionnalisation

	Contrat d'Apprentissage	Contrat de Professionnalisation
Objectif	Dispositif de formation initiale ➢ Acquérir une qualification professionnelle, par une formation en alternance conciliant enseignements généraux, professionnels et technologiques et application en entreprise. ➢ Qualification visée : diplôme ou titre professionnel. ⇨ **Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes**	Dispositif de formation continue ➢ Acquérir en alternance une qualification professionnelle - enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) (titre ou diplôme à finalité professionnelle), - reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche, - ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle ⇨ **Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle**
Public Visé	Jeunes de 16 à 25 ans ▪ Il peut être dérogé à la limite d'âge inférieur si l'apprenti a au moins 15 ans et a effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire	Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale pour pouvoir accéder au métier souhaité. Demandeur d'emploi de 26 ans et plus lorsqu'une professionnalisation s'avère nécessaire pour favoriser le retour à l'emploi. Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
Employeur	▪ Tout employeur du secteur privé :	▪ Tous les employeurs assujettis au financement de la

	- L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le CFA et à prendre part aux activités destinées à coordonner celle-ci et à la formation en entreprise. - Il doit également inscrire et faire participer l'apprenti aux épreuves du diplôme ou du titre sanctionnant la qualification professionnelle prévue par le contrat. - Il est tenu d'assurer, dans l'entreprise, la formation pratique de l'apprenti. ▪ Les personnes morales de droit public peuvent également conclure des contrats d'apprentissage.	formation professionnelle continue, les établissement ou organismes publics à caractère industriel et commercial, les entreprises de travail temporaire, peuvent conclure des contrats de professionnalisation. ▪ A l'exception de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif.
Contrat	Contrat de travail de type particulier conclu pour une durée de 1 à 3 ans. ➢ <u>Durée du contrat</u> : - est au moins égale à celle du cycle de formation de formation qui fait l'objet du contrat. - s'articule autour du cycle de formation du CFA (cette durée peut varier de 6 mois à 1 an pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti, voire 4 ans pour les apprentis handicapés). ➢ <u>Durée de la formation</u> : - la durée de formation dispensée par les CFA ne peut être inférieure à 400 heures par an en moyenne sur les années d'application du contrat calculée au prorata de la durée du contrat.	Le contrat peut être conclu sous 2 formes : CDD / CDI ➢ CDD de 6 à 12 mois. ➢ CDI dont l'action de professionnalisation se situant au début du contrat, est d'une durée de 6 à 12 mois. Dans les 2 cas, la durée peut être étendue à 24 mois en fonction de la spécificité des publics (notamment pour les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme) ou de la nature de la formation. Les actions de formation et les épreuves de validation doivent être programmées **avant la fin** du contrat de professionnalisation. Une fois la qualification obtenue, le contrat doit prendre fin.
Durée de la formation	- Dispensée par les CFA ne peut être inférieur à 400 heures par an en moyenne sur les années d'application du contrat.	- La durée est comprise au minimum entre 15% et 25% de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation, sans pouvoir être inférieur à 150 heures.
Statut stagiaire	Salarié ➢ Il bénéficie de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaire ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise. ➢ Le temps consacré aux actions de formations est compris dans	Salarié ➢ Il bénéficie de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaire ou conventionnelles applicables aux autres salariés de l'entreprise. ➢ Le temps consacré aux actions de formations est compris

<table>
<tr>
<td></td>
<td>l'horaire de travail.
➢ La durée légale du travail hebdomadaire est de 35h / semaine.</td>
<td>dans l'horaire de travail.
➢ La durée légale du travail hebdomadaire est de 35h / semaine.</td>
</tr>
<tr>
<td>Rémunération sur la base du SMIC
Au 1er janvier 2011
Taux horaire : 9 € brut
Smic mensuel (base 35 h /semaine) 1365 € brut, soit 1073 € net</td>
<td>Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC. Ce montant varie en fonction de l'âge et de sa progression dans le cycle de formation.
<table>
<tr><td>Ancienneté dans le contrat</td><td>16 / 17 ans</td><td>18 / 20 ans</td><td>21 ans et +</td></tr>
<tr><td>1ère année</td><td>25 % du Smic
268,25 € net</td><td>41 % du Smic
439,93 € net</td><td>53 % du Smic
568,69 € net</td></tr>
<tr><td>2ème année</td><td>37 % du Smic
397,01 € net</td><td>49 % du Smic
525,77 € net</td><td>61 % du Smic
654,53 € net</td></tr>
<tr><td>3ème année</td><td>53 % du Smic
568,69 € net</td><td>65 % du Smic
697,45 € net</td><td>78 % du Smic
836,94 € net</td></tr>
</table>
</td>
<td>▪ La rémunération dépend de l'âge et du niveau de qualification.
▪ Le salaire ne peut pas être inférieur à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 20 ans et de 70 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de 21 ans et +.
▪ Ces rémunérations ne peuvent, respectivement, être inférieures à 65 % et 80 % du SMIC lorsque le bénéficiaire est titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau.</td>
</tr>
<tr>
<td>Tutorat</td>
<td>Le maître d'apprentissage est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise, assure la fonction de tuteur.
Deux apprentis par maître d'apprentissage au maximum.</td>
<td>- Accompagnement : la désignation d'un tuteur n'est pas obligatoire sauf accord de branche qui peut l'exiger et en faire un préalable à la signature du contrat de professionnalisation.
- Le tuteur doit être volontaire et avoir une expérience minimale de 2 ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.</td>
</tr>
<tr>
<td>Période d'essai</td>
<td>2 mois
Pendant une période de 2 mois après le début du contrat, chaque partie peut rompre le contrat, même sans l'accord de l'autre partie, sans avoir à en justifier le motif.
La rupture doit être constatée par écrit, signé de l'une ou l'autre des parties au contrat sur papier libre.</td>
<td>A défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.
- 1 jour/semaine dans la limite de 2 semaines si la durée initiale est inférieure à 6 mois.
- 1 mois si la durée du contrat est supérieure à 6 mois.</td>
</tr>
<tr>
<td>Financement</td>
<td>▪ Entreprises via la taxe d'apprentissage
▪ Etat
▪ Région
Les frais de formation pédagogique des maîtres d'apprentissages sont</td>
<td>▪ Entreprises
▪ OPCA
▪ Etat</td>
</tr>
</table>

Avantages pour l'employeur

Contrat d'Apprentissage

Exonération des cotisations

- Pour les artisans (inscrits à la chambre des métiers) quel que soit le nombre de salariés et les entreprises de moins 11 salariés : exonération totale des cotisations patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle.
- Entreprises de 11 salariés et plus : exonération des cotisations salariales. L'état prend en charge une partie des charges patronales
  - ➢ Les entreprises de plus de 11 salariés qui recrutent un apprenti avant le 30 juin 2010 seront exonérées de toutes charges pour un an. Il s'agit d'un dispositif d'aide et non d'exonération de charges.

Aide à l'embauche et crédit d'impôt

- **L'indemnité compensatrice forfaitaire**

Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'employeur par la région (ou la collectivité territoriale de Corse) dans le ressort de laquelle est situé l'établissement du lieu de travail de l'apprenti.

Le montant minimal de cette indemnité est fixé à **1 000 €** pour chaque année du cycle de formation. Ce montant est proratisé en fonction de la durée du

Contrat de Professionnalisation

Exonération des cotisations

- Il n'y a pas d'exonération des charges sociales pour les contrats signés depuis 2008 sauf pour les bénéficiaires de 45 ans et plus.
- Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus : exonérations des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales sur la fraction de la rémunération n'excédant pas le produit SMIC par le nombre d'heures rémunérées.
  - ➢ Cette exonération est due jusqu'à la fin du CDD ou de l'action de professionnalisation dans le cadre d'un CDI.

Aide à l'embauche et crédit d'impôt

- **Aide temporaire versée par Pôle emploi pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans**

En cas d'embauche d'un jeune sous contrat de professionnalisation dans une PME (moins de 250 salariés), l'employeur peut bénéficier d'une aide, si les conditions suivantes sont remplies :

- l'embauche doit avoir pour effet d'augmenter le nombre de salariés en alternance déjà présents dans l'entreprise (effectif apprécié au 28 février 2011),
- la date de début d'exécution du contrat doit être comprise entre le 1er mars 2011 et le 31 décembre 2011,

contrat lorsque celle-ci est inférieure à un an (avec un minimum de 6 mois) en application des dispositions de l'article L. 115-2 du Code du travail. ▪ **Le crédit d'impôt apprentissage** - Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées en application de dispositions particulières (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, entreprises implantées en ZFU ou en Corse) peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal au produit du montant de **1 600 €** par le nombre moyen annuel d'apprentis qu'elles emploient (voir précisions ci-dessous). - Ce montant est porté à **2 200 €** lorsqu'il s'agit d'apprenti reconnu travailleur handicapé ou lorsque l'apprenti, âgé de 16 à 25 ans, bénéficie de l'accompagnement personnalisé, renforcé et assuré par un référent, prévu au profit des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.	- l'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste pourvu, dans les six mois précédant l'embauche, et être à jour de ses obligations à l'égard des organismes sociaux, - le titulaire du contrat ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des six derniers mois précédant la date de début du contrat. Cette aide est accordée pour 12 mois et est versée en 2 fois. Pour bénéficier de l'aide, l'employeur adresse une demande à Pôle emploi avec la copie du contrat de professionnalisation dans les 3 mois suivant le début d'exécution de ce contrat. ▪ **En cas d'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus** sous contrat de professionnalisation, l'employeur peut bénéficier d'une aide de 2 000 € (versée pour moitié à la fin du 3ème mois d'exécution du contrat de travail, et le solde à la fin du 10ème mois), si les conditions suivantes sont remplies ▪ Pour bénéficier de l'aide, l'employeur adresse une demande à Pôle emploi avec la copie du contrat de professionnalisation dans les 3 mois suivant le début d'exécution de ce contrat (ou avant le 17 août 2011 pour les contrats ayant une date d'exécution postérieure au 1er mars mais antérieure au 17 mai 2011, date de publication du décret relatif à cette mesure).

centre d'information et d'orientation Savigny-sur-Orge
académie Versailles

18, rue Charles Rossignol
91600 Savigny-sur-Orge
Tel : 01.69.44.53.21

OU ET COMMENT

RECHERCHER

UN APPRENTISSAGE

JUILLET 2011

Rechercher un apprentissage n'est pas une démarche facile. Il est nécessaire de faire preuve de patience et de persévérance. Quand on **cherche un contrat d'apprentissage**, il est également important de choisir avec soin son entreprise car c'est d'elle dont dépendra la qualité de votre formation pratique. Il est donc conseillé de cibler son employeur selon certains critères (activité, produit, taille, situation géographique...).

Rechercher un apprentissage par la candidature spontanée

La candidature spontanée est le moyen le plus utilisé pour **rechercher un apprentissage**. Elle peut s'effectuer par téléphone ou par courrier suivi ultérieurement d'une relance téléphonique.

Il est important de préparer avec soin votre lettre, votre CV et votre entretien : aller à l'essentiel, hiérarchiser l'information, informer votre interlocuteur sur la formation préparée, vous pouvez joindre le document des aides destinées aux employeurs (téléchargeable sur notre site), et penser à se renseigner sur l'entreprise et à présenter un projet professionnel construit.

Les grandes entreprises connues font l'objet de nombreuses candidatures d'étudiants ; la concurrence est donc forte. C'est pourquoi il ne faut pas négliger les PME/PMI qui ont elles aussi besoin d'apprentis.

Il faut parfois envoyer de nombreuses lettres avant d'obtenir un entretien et de trouver un apprentissage.

Rechercher un apprentissage : répondre aux offres des entreprises

Dans une **recherche d'apprentissage**, il est également possible de consulter les offres des entreprises dans les agences locales ou sur le site Internet de pôle-emploi, dans les missions locales, les PAIO, à la Cité des Métiers, ou sur les sites de la CCIP.

Les chambres des métiers, par le biais des centres d'aide à la décision, aident aussi les jeunes à chercher leur formation et à trouver une entreprise d'accueil.

N'hésitez pas également à solliciter le service «Relations-entreprises» de votre CFA. De plus, selon l'école, vous pourrez bénéficier de conseils pour la rédaction de vos lettres de motivation et de votre CV.

Enfin, le réseau de connaissances (famille, amis, stages et jobs d'été) peut fournir des pistes de recruteurs potentiels.

Chercher une offre d'apprentissage sur internet

Voici une liste de sites Internet où vous pouvez trouver des offres de contrats d'apprentissage :

- Portail de l'alternance du gouvernement : **http://www.contrats-alternance.gouv.fr/**
- Pôle-emploi : **http://www.pole-emploi.fr/**
- La Cité des Métiers : **http://www.citedesmetiers.fr/**
- Les missions locales : **http://www.mission-locale.fr/**
- Bourse des Contrats d'Apprentissage en Île-de-France : **http://www.bca.iledefrance.fr/**
- Entreprises partenaires d'un centre de formation spécialisé : **http://www.amb-**
- **formations.fr/**

- Bourse de l'emploi du Medef Ile-de-France : **http://www.neojob.fr/**
- Offres d'entreprises des Hauts-de-Seine (92) : **http://www.cm-nanterre.fr/**
- Portail national de l'Apprentissage : **http://www.lapprenti.com/**
- L'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés :
- **http://www.afij.org/**
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers : **http://www.apcm.fr/**
- Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie : **http://www.acfci.fr/**
- MEDEF, offres en alternance proposées par les entreprises adhérentes au Medef :
- **http://www.misersurlavenir.com/jeunes**

Chercher un apprentissage dans les écoles d'entreprises

Les écoles d'entreprises dispensent des formations techniques adaptées à leur secteur d'activité et à leurs besoins. Elles proposent des formations diplômantes (du CAP au diplôme d'ingénieur) et des formations qualifiantes. La formation se déroule à plein temps ou bien dans le cadre des contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Aéronautique

Lycée professionnel privé Airbus-Toulouse
57 chemin du Sang de Serp
31060 Toulouse cedex 9
05.61.93.55.11
http://www.lyceeairbus.com/

Automobile

AFORPA, lycée G. Monge, SAVIGNY.

École de vente Renault
6 avenue Denis Papin
92350 Le Plessis-Robinson
01.768.30.859
http://www.renault-alternance.fr/

École d'enseignement technique Michelin - EETM
15 place des Carmes
63040 Clermont-Ferrand Cedex 9
04 73 32 62 23

Électronique grand public

CFA Eugène Ducretet
84 rue Villeneuve
92587 Clichy Cedex
01 47 30 74 35
http://www.ducretet.net/

Électrotechnique

École technique privée Paul-Louis Merlin
Lycée Pablo Neruda
41 rue Henri Wallon
38400 Saint-Martin-d'Hères
04.76.24.84.20
http://etplm.fr.schneider-electric.com/

Esthétique - Cosmétique

École Yves Rocher
62 avenue d'Iéna - 75116 Paris
01.53.67.45.50
http://www.ecole-yves-rocher.com/

Immobilier

École de vente Foncia
13 avenue Lebrun
92188 Antony cedex
01.55.52.56.66
http://www.foncia.fr/

École de vente Laforêt Immobilier
Cabinet de recrutement 2GC
16 rue Grange dame rose
78140 Vélizy-Villacoublay
0820.204.204
http://www.laforet.com/

Intérim - Ressources humaines

École de vente Manpower
9 rue Jacques Bingen - BP 53
75017 Paris
01.56.99.15.24
http://www.manpower-rh.fr/

Métiers d'EDF

Centre de formation d'apprentis EDF - CFA EDF
38 rue Jacques Ibert - 75177 Paris cedex 17
01.40.42.11.59
http://www.edfrecrute.com/

Métiers de La Poste

La Poste PASL Saint-Quentin
2 Avenue de la Gare
78071 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
0825.801.822
http://www.laposte.fr/

La Poste Université du courrier
102 rue des Poissonniers
75877 Paris cedex 18
0820.825.547
http://www.laposte.fr/recrut

Métiers des transports

Centre de formation technique de la RATP - CFT RATP
3 avenue Pierre Mendès France
77186 Noisiel
01.58.76.01.48
http://www.ratp.fr/

SNCF - Agence de recrutement d'Ile-de-France
116 rue de Saussure
75017 Paris
01.56.99.94.44
http://www.emploi-sncf.com/

Principaux CFA dans le département du 91

CFA Faculté des Métiers
3 Chemins de la Grange Feu Louis 91035 Evry Cedex
01.60.79.74.00 – **www.essonne.fac-metiers.fr/**
CFA des Métiers du Bâtiment
5 rue Albert Camus 91220 Brétigny sur Orge
01.60.84.39.27 – **www.cfa-bretigny.com/**
CFA Lycée hôtelier Saint Pierre
29 bis rue des Godeaux 91800 Brunoy
01.60.47.99.82 – **www.cfa-trajectoire-hotellerie.ac-versailles.fr**
CFA Gustave Eiffel
98 rue de Paris 91300 Massy
01.69.74.15.50 – **www.centregustaveeffeil.net**

CFI Métiers Industriels
5 Place de la Gare des Saules 94310 Orly
01.41.76.00.70 – **www.cficcip.fr/**

Recherche d'un apprentissage : penser aux annuaires d'entreprises

Dans de nombreux secteurs (banque, assurance, service public...), des entreprises (comme la poste, la SNCF, MAIF, CNP assurance, Société Générale, HSBC, BNP Paribas, Pimkie, Air Liquide, Sage...) diffusent en ligne leurs offres de contrat en apprentissage.

Ces annonces peuvent être présentées dans la rubrique recrutement et restent peu de temps en ligne, d'où la nécessité d'opérer une veille régulière.

Où trouver les annuaires d'entreprises :

- **http://www.actufax./**
- **http://www.hobsons.fr/**
- **http://www.commercial-database.fr/**
- **http://www.emploi.org/**
- **http://www.europages.fr/**
- **http://www.indexa.fr/**
- **http://www.kompass.fr/**
- **http://www.lesechos.fr/**
- **http://www.pagesjaunes.fr/**
- **http://www.societe.com/**
- **http ://www.aef.cci.fr/**
- **http ://www.action-emploi.net/**
- **http://societe.journaldunet.com/**
- **http** ://**www.surfandbiz.com/**
- **http**://**www.pagespro.com/**
- **http**://**www.lentreprise.com/**
- **http**://**www.annuaire-decideur.com/**
- **http**://**www.hotfrog.fr/**
- **http://blog.moovement.com/**
- **http://www.ubifrance.fr/**
- **http://www.cci.fr/** : Portail des chambres de commerce et d'industrie

Chercher dans les agences d'intérim

Il ne faut pas hésiter non plus à visiter les sites des agences d'intérim ; elles peuvent également proposer des contrats en apprentissage :

- **http**://**www.manpower.fr/**
- **http**://**www.adecco.fr/**

Rechercher un apprentissage dans le secteur public

Depuis 1992, l'accueil des apprentis peut se faire dans la fonction publique territoriale. Les entrées en contrat d'apprentissage sont chaque année en progression constante.

Un employeur du secteur public non industriel et commercial peut accueillir des apprentis :

- Etat, Région, Département, Commune,...
- Hôpital public,
- La Poste, France Telecom,...
- Les Chambres Consulaires : Chambres de Métiers, de Commerce et d'Industrie,
- d'Agriculture...

Dans le secteur public, la formation théorique et pratique se déroule de la même façon que dans le secteur privé.

Néanmoins, certaines conditions ou modalités de l'apprentissage présentent quelques variantes dans la Fonction Publique :

- le formulaire du contrat d'apprentissage du secteur public est différent. Il est disponible dans les Directions du travail.
- la rémunération de l'apprenti prend en compte le niveau du diplôme préparé. Elle est augmentée de 10% si vous préparez un diplôme de niveau IV et de 20% pour un diplôme de niveau III.
- un tel contrat d'apprentissage, qui reste un contrat de droit privé, n'offre pas de possibilités particulières d'embauche ultérieure dans la fonction publique (dont l'accès se fait en principe par concours). Il permet, cependant, de préparer un diplôme dans les mêmes conditions de formation que pour les apprentis du secteur privé.

Les lieux stratégiques où trouver de l'information quand on cherche un apprentissage

Pour toute information concernant votre **recherche d'apprentissage**, vous pouvez vous adresser à ces structures :

- Pôle emploi, **http://www.pole-emploi.fr/**
- PAIO (Permanences d'Information et d'Orientation)
- Missions Locales, **http://www.mission-locale.fr/**
- CDIJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), **http://www.cidj.com/**
- Cité des Métiers, **http://www.citedesmetiers.fr/**
- CFA (Centres de Formations des Apprentis)
- APEJ (Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes), **http://www.apej.org/**
- Ministère de l'Education Nationale, **www.education.gouv.fr/pid37/apprentissage.html**
- Le site pédagogique du Ministère de l'Education Nationale **http://eduscol.education.fr/cid47139/se-former-par-voie-apprentissage.html**
- Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, **http://www.travail-solidarite.gouv.fr/**
- Mairie de Paris, **http://www.paris.fr/**
- Portail national de l'Apprentissage, **http://www.lapprenti.com/**
- AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés),
- **http://www.afij.org/**

- Entreprises qui s'engagent à développer l'apprentissage : **http://www.institut-entreprise**
- **.fr/**
- Conseil régional Ile-de-France (informe sur les formations, diplômes, métiers, contrats...) **http://www.iledefrance.fr/apprentissage/** ou N° azur : 0810.18.18.18
- Site régional sur les métiers et les formations, **http://www.lesmetiers.net/**
- Apprentissage à la CCIP, **http://www.campus.ccip.fr/7-l-apprentissage.html**
- Portail formation emploi du réseau des CCI, **http://formation-emploi.cci.fr/**

LES FORMATIONS DANS LES CFA DE L'ESSONNE

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	
CFA de la Faculté des métiers *Centre de Bondoufle* 3 rue de Villeroy 91070 Bondoufle 01 69 91 44 44	Après la 4ème DIMA Après la 3ème CAP réalisation en chaudronnerie industrielle BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle BAC PRO Maintenance des équipements industriels BAC PRO Technicien d'usinage	Après un CAP MC soudage
CFA du bâtiment AFOBAT 35 rue Albert Camus 91220 Brétigny sur Orge 01 60 84 39 27	Après la 4ème DIMA Après la 3ème CAP Installateur sanitaire CAP Installateur thermique CAP Maçon CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement CAP Menuisier installateur CAP Peintre – applicateur de revêtements CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques CAP Serrurier métallier CAP Staffeur ornemaniste	Après un CAP CAP installateur sanitaire (1 an) CAP installateur thermique (1 an) BP menuisier
Lycée Saint-Pierre 70 rue de Montgeron 91800 Brunoy 01 60 47 99 99	Après la 3ème *En partenariat avec le CFA ACPPAV - Juvisy 91 :* BAC PRO Commerce *En partenariat avec le CFA Trajectoire formation de l'hôtellerie – Guyancourt 78 :* CAP Cuisine CAP Restaurant BAC PRO Commercialisation et services en restauration BAC PRO Cuisine	Après un CAP *Avec le CFA Trajectoire formation de l'hôtellerie 78 :* BAC PRO Commercialisation et services en restauration BAC PRO Cuisine
CFA CCIV Centre Gustave Eiffel 30 route de Longjumeau 91380 Chilly-Mazarin 01 69 74 15 50	Après la 3ème CAP Constructeur en béton armé du bâtiment(Chilly) CAP Installateur sanitaire (Alfortville) CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (Asnières) BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre (Massy) BAC PRO Electrotechnique, énergie équipements communicants (Asnières) BAC PRO Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (Paris 14ème)	Après un CAP BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre (Massy) BAC PRO Electrotechnique, énergie équipements communicants (Asnières) BAC PRO Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (Paris 14ème)
LP Château des Coudraies *(en partenariat avec le CFA Versailles académie avenir apprentissage 78)* Château des Coudraies 91450 Etiolles 01 69 89 21 21	Après la 3ème CAP Restaurant	

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	
CFA de la Faculté des métiers 3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry Cedex 01 60 79 74 00	Après la 4ème DIMA Après la 3ème CAP Boulanger CAP Coiffure CAP Cuisine CAP Employé de vente spécialisé (options produits alimentaires, produits d'équipement courant) CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie CAP Maintenance des véhicules automobiles (option véhicules particuliers) CAP Pâtissier CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques CAP Réparation des carrosseries CAP Restaurant BAC PRO Maintenance des véhicules (option voitures particulières) BAC PRO Secrétariat BAC PRO Accueil relation clients et usagers BAC PRO Commerce BAC Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques BAC PRO Electrotechnique, énergie, équipements communicants	Après un CAP BAC PRO Commerce BAC PRO Electrotechnique, énergie, équipements communicants BAC PRO Maintenance des véhicules (option voitures particulières) BAC PRO Secrétariat BAC PRO Accueil relation clients et usagers BAC PRO Commerce BAC Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques BP coiffure (options coloriste-permanentiste, styliste-visagiste) BP cuisinier BP esthétique, cosmétique, parfumerie BP restaurant CAP Boulanger (1 an) CAP Pâtissier (1 an) CAP Peinture en carrosserie (1 an) BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur
IRFASE *(en partenariat avec le CFA ADAPSS – Paris 75)* 5 terrasses de l'Agora 91000 Evry 01 60 79 47 47		Après un CAP Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
LP Charles Baudelaire *(en partenariat avec le CFA des métiers de la Poste – Montreuil 93)* Avenue de la Liberté 91000 Evry 01 60 91 27 00		Après un CAP CAP Distribution d'objets et de services à la clientèle (1 an)
Lycée agricole privé Saint-Nicolas *(en partenariat avec le CFA des métiers de l'agriculture – Versailles 78)* 10 avenue de la Division Leclerc 91430 Igny 01 69 35 15 00	Après la 3ème CAPA Productions horticoles (spécialités (pépinières, productions florales et légumières) BAC PRO Productions horticoles BAC PRO Technicien conseil vente de produits de jardin	Après un CAP BAC PRO Productions horticoles BAC PRO Technicien conseil vente de produits de jardin

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	
CFA de la Pharmacie 25 rue Hoche 91260 Juvisy sur Orge 01 69 21 92 16	Après la 3ème CAP Petite enfance BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne (option en structure)	Après un CAP MC Aide à domicile BP préparateur en pharmacie Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
IFSI 8 bis rue Maurice 91160 Longjumeau 01 64 54 32 89		Après un CAP Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
LP horticole et paysager Saint-Antoine 53 avenue Massénat-Deroche 91460 Marcoussis 01 69 63 35 72	Après la 4ème DIMA Après la 3ème *En partenariat avec le CFA de l'école des fleuristes – Paris 75 :* CAP Fleuriste *En partenariat avec le CFA des métiers de l'agriculture – Versailles 78 :* CAPA Travaux paysagers	
CFA de la Faculté des Métiers Site de Massy 98 avenue de Paris 91300 Massy 01 69 19 46 00	Après la 3ème CAP employé de vente (produits d'équipements courants) BAC PRO Commerce	Après un CAP BAC PRO commerce
CFA des Métiers de l'Aérien Domaine de Vilgénis 91300 MASSY 01 64 47 74 33		Après un CAP BAC PRO Aéronautique (options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule) BAC PRO Technicien aérostructure CAP Agent d'entreposage et de messagerie (1 an)
LP Gustave Eiffel *(en partenariat avec le CFA CCIV Centre Gustave Eiffel – Chilly-Mazarin 91)* 9 avenue de la République 91300 Massy 01 69 20 09 43	Après la 3ème BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Après un CAP BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
SEP du lycée Parc de Vilgénis *(en partenariat avec le CFA des industries alimentaires – Paris 75)* 80 rue de Versailles 91300 Massy 01 69 53 74 00		Après un CAP BAC PRO Pilotage de systèmes de production automatisée

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	
CFA de la Maison Familiale Le Moulin de la Planche Route de Saclas 91150 Ormoy la Rivière 01 69 94 58 98	Après la 4ème DIMA Après la 3ème CAP Cuisine CAP Employé de commerce multi-spécialités CAP Restaurant BAC PRO Commerce BAC PRO Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	
SEP du lycée Henri Poincaré *(en partenariat avec le CFA académique en mouvement – Clichy 92)* 36 rue Léon Bourgeois 91120 Palaiseau 01 69 31 75 30	Après la 3ème BAC PRO Commerce	
CFA AFORPA Gaspard Monge 1 place Monge 91600 Savigny sur Orge 01 69 05 47 43	Après la 3ème CAP Maintenance des véhicules automobiles (option véhicules particuliers) CAP Réparation des carrosseries BAC PRO Réparation des carrosseries BAC PRO Maintenance des véhicules automobiles (option voitures particulières)	Après un CAP CAP Peinture en carrosserie (1 an)

LES FORMATIONS AU CFI D'ORLY

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	
CFA Centre des Formations Industrielles (CFI) CCIP 5 place de la Gare des Saules 94310 Orly 01 41 76 00 70	Après la 4ème DIMA Après la 3ème CAP Maintenance des véhicules automobiles (options véhicules industriels, véhicules particuliers) BAC PRO Maintenance des véhicules automobiles (options véhicules industriels, véhicules particuliers) BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement de l'air	Après un CAP BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles (option véhicules industriels) BAC PRO Plastiques et composites BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement de l'air

FICHE DE POSITIONNEMENT

Outil permettant une visualisation globale des performances en milieu professionnel, en fonction de différentes compétences et / ou savoir-faire.

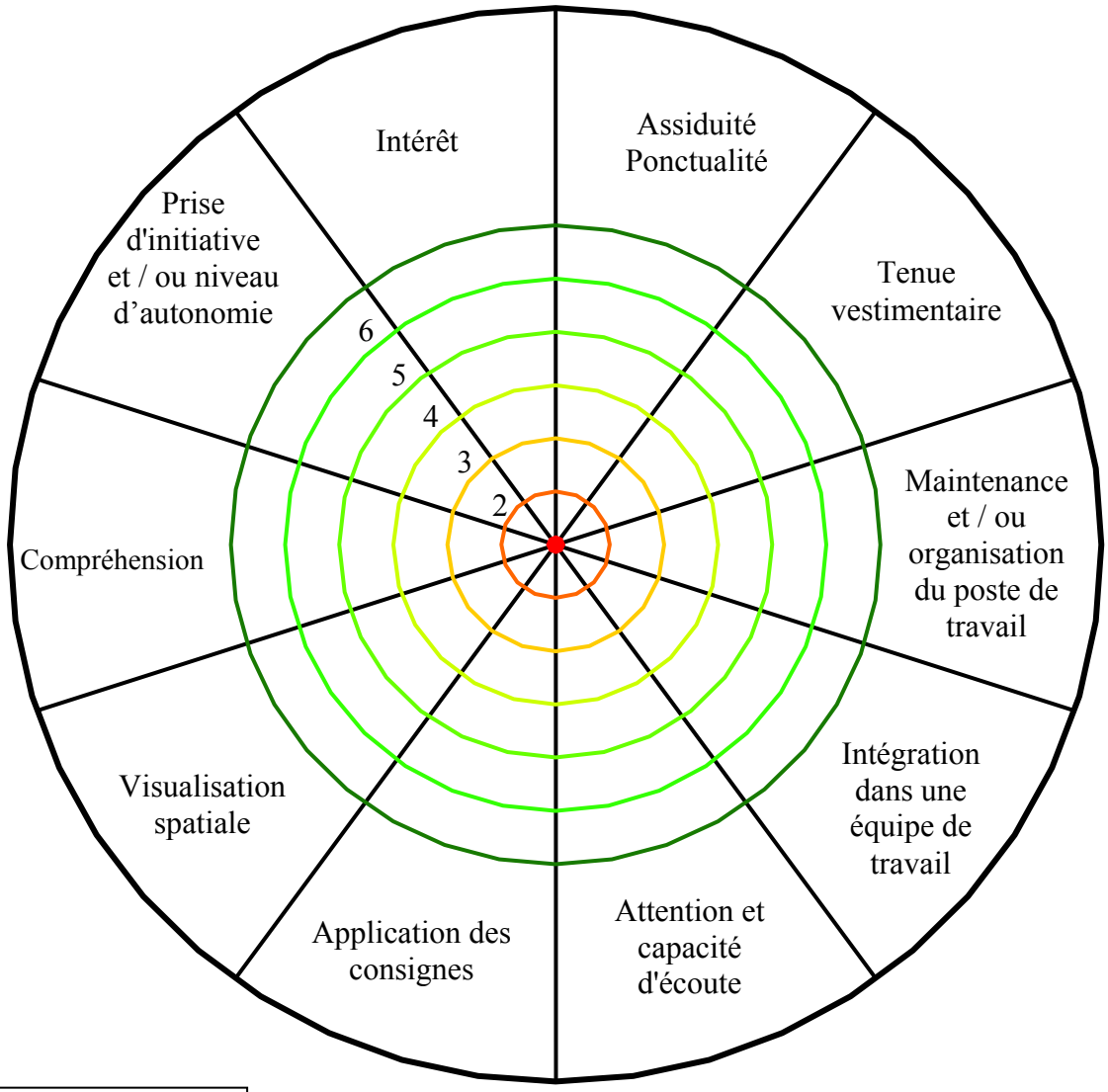

RÉSULTAT : **/ 60**

Observations :

……

……

……

……

……

Référence : ESEN, Dispositifs d'alternance au collège : boîte à outils

Guide d'utilisation d'un Forum des Métiers

Le texte ci-après a pour objectif de clarifier comment un jeune peut utiliser un Forum des Métiers au mieux de ses intérêts et de ses attentes.
Il n'est pas évident pour un jeune, plus ou moins volontaire pour venir à un Forum, de savoir ce qu'il peut y trouver et quelles informations pertinentes y glaner. Il n'est pas non plus facile de savoir quelles questions poser aux exposants, comment les aborder, si l'on ne s'est pas soi-même posé des questions sur ce que l'on cherche.
Les points de repères suivants veulent aider à mieux entrer dans le mode d'emploi d'un Forum.

I - Objectif général d'un Forum des Métiers

Permettre à des jeunes, accompagnés ou non de leur famille, de rencontrer directement des professionnels ou des établissements de formation professionnelle (lycées, CFA …), afin de recueillir auprès d'eux des informations sur les métiers qu'ils exercent ou auxquels ils forment.

II - Attentes que l'on peut avoir en venant dans un Forum

- Découvrir des métiers
- Elargir ses connaissances sur les métiers
- Préciser des informations que l'on a déjà partiellement
- Réduire le décalage entre ce que l'on croit savoir d'un métier et sa réalité

III - Grille d'enquête sur un métier. Quelles informations pratiques peut-on recueillir sur un Forum ?

① Mieux connaître le CONTENU d'un métier

Qu'est-ce qu'on y fait ? A quoi sert-il ? Quelles sont les différentes tâches que l'on est amené à exercer ? Comment les journées se passent-elles ?

② Mieux connaître l'ENVIRONNEMENT d'un métier

- dans quel ESPACE s'exerce-t-il ? (en plein air ; à l'intérieur ; dans un atelier ; dans un bureau ; toujours au même endroit ou en se déplaçant ? … Dans quel type d'entreprise est-on amené à travailler ?)

- comment le TEMPS se passe-t-il ? (quels sont les horaires habituels ? sont-ils réguliers ou changent-ils ? Y-a-t-il des moments calmes ou d'autres plus chargés ? …)

- l'environnement MATERIEL ; quelles sont les techniques utilisées ? (ordinateur ; machines automatisées ; outils nécessaires; techniques de gestion, de vente ; utilisation éventuelle de véhicules ou d'engins ? …)

- l'environnement HUMAIN (le métier s'exerce-t-il seul ou en équipe ; la hiérarchie est-elle importante ; quel est le degré d'indépendance ou de responsabilité ? …)

③ **Mieux connaître les qualités requises par le métier**

- les qualités techniques, manuelles, intellectuelles …

- les qualités relationnelles (ex : capacité de négociation, ouverture sociale et culturelle ; altruisme ou goût pour aider les autres …)

- les qualités physiques (résistance physique ; résistance au stress ; précision …)

④ **Les formations et les promotions possibles**

- à quel niveau se situent les diplômes (après la 3ème, après une classe de terminale) ? Peut-on passer d'un niveau de diplôme (qualification) à un autre ?

- dans quels établissements peut-on se former (Education nationale, CFA , établissement privé …)

- Quelles sont les possibilités d'évolution professionnelle possibles ?

IV - Intérêts d'un Forum en fonction de ses différents publics

① **Intérêts pour les élèves de 5ème et de 4ème**

- découvrir des métiers qui leur plaisent ou qu'ils ne connaissent pas encore

- repérer les métiers qui peuvent se préparer, en formation scolaire ou par apprentissage, après la 3ème, pour ceux qui veulent choisir rapidement une voie professionnelle

- s'informer sur les différents aspects d'un métier (son contenu, ses conditions de travail, les formations possibles, les qualités requises …)

② **Intérêts pour les élèves de 3ème et les élèves de lycée**

- découvrir des métiers qui leur plaisent ou qu'ils ne connaissent pas encore

- repérer des liens possibles entre les qualités et les savoir-faire exigés par les métiers représentés et leurs propres qualités et savoir-faire

- repérer les différentes voies de formation possibles pour les métiers découverts lors du Forum

- s'ils n'ont pas encore de projet précis, profiter de l'occasion pour prendre de l'information sur au moins deux métiers (ou secteurs professionnels) pour lesquels ils éprouvent de la curiosité

③ **Utilisation pédagogique possible :**

Pour les publics actuellement scolarisés, on pourrait donner aux élèves la consigne pédagogique suivante, en leur demandant éventuellement de rendre compte des résultats de leur enquête : recueillir des informations sur deux métiers (ou plus) qui les intéressent et au moins un métier qu'ils ne connaissent pas encore mais qui attire leur curiosité

Document élaboré par Dominique GOUR, Directeur du CIO de Chilly